



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2474

Approbation de conventions cadre de coproduction entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'EPIC Festival Jazz à Vienne et l'Association Art et Musique d'Ambronay, Gestionnaire du Centre culturel de rencontre d'Ambronay

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2474 - APPROBATION DE CONVENTIONS CADRE DE COPRODUCTION ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET L'EPIC FESTIVAL JAZZ A VIENNE ET L'ASSOCIATION ART ET MUSIQUE D'AMBRONAY, GESTIONNAIRE DU CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE D'AMBRONAY (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 220 000 spectateurs lors de la saison 2015-2016 et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Pour la saison 2016-2017, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon/Ville de Lyon propose de poursuivre deux partenariats existants depuis quelques années.

Le premier partenariat proposé est le suivant :

L'EPIC Festival Jazz à Vienne est un Etablissement Public Industriel et Commercial qui organise un festival de jazz de renommée mondiale depuis 35 ans dans le théâtre antique de Vienne.

Le partenariat entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Festival Jazz à Vienne existe depuis plusieurs années.

Pour la saison 2016-2017, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon/Ville de Lyon propose de poursuivre ce partenariat avec la réalisation en coproduction de 6 concerts à l'auditorium de Lyon :

- le 17 octobre 2016 : « HIROMI, The Trio Project » ;
- le 13 novembre 2016 : « Joshua Redman & Brad Mehldau Duo » ;
- le 13 décembre 2016 : « Paolo Fresu, Trilok Gurtu, Omar Sosa » ;
- le 13 janvier 2017 : « Dhafer Youssef Quartet » ;
- le 05 février 2017 : « Jazz 100 » ;
- le 12 mai 2017 : « Bobby McFerrin and Spirityouall ».

Ces concerts réalisés en co-production permettront au public de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon de poursuivre sa découverte du jazz en s'appuyant sur l'expertise artistique de l'EPIC Festival Jazz à Vienne.

La convention, jointe au rapport, présente les différentes modalités de partenariat pour la réalisation de ces concerts en coproduction ainsi que le budget correspondant concernant les dépenses et les recettes pour chaque concert.

Cette convention renvoie également à un modèle de contrat de coproduction, joint au rapport qui sera signé ultérieurement afin d'ajuster au mieux les recettes et les dépenses pour chaque concert réalisé en coproduction.

Pour l'organisation de chaque concert, la Ville de Lyon mettra à disposition à titre gracieux l'auditorium et ses charges liées à son fonctionnement pour un montant valorisé à hauteur de 15 279 €HT (13 491 €HT pour la mise à disposition de l'auditorium, 809 €HT pour le nettoyage de la salle et 979 €HT les fluides).

La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage également à prendre en charge une partie des dépenses liées à la production et l'organisation des concerts selon la répartition qui sera définie dans le contrat de coproduction avec un plafond maximum de dépenses indiqué dans le budget joint au rapport.

| Date du concert | Montant total maximum de dépenses autorisées |
|------------------|--|
| 17 octobre 2016 | 33 290 € HT |
| 13 novembre 2016 | 40 290 € HT |
| 13 décembre 2016 | 28 790 € HT |
| 13 janvier 2017 | 28 290 € HT |
| 5 février 2017 | 45 600 € HT |
| 12 mai 2017 | 50 100 € HT |

Le deuxième partenariat proposé est le suivant :

L'Association Art et Musique d'Ambronay est une Association qui organise un festival de musique baroque de renommée internationale depuis 36 ans à l'abbaye d'Ambronay.

Le partenariat entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et le l'Association Art et Musique d'Ambronay dure depuis quelques années.

A l'occasion de la saison 2016-2017, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose de poursuivre ce partenariat avec la réalisation en co-production de 4 concerts de musique baroque :

- 03 octobre 2016 : JORDI SAVALL, Les Voyages d'Ibn Battuta ;
- 20 décembre 2016 : BACH Oratorio de Noël ;
- 19 mars 2017 : VIVALDO Gloria ;
- 09 mai 2017 : IL DILUVIO UNIVERSALE.

Ces concerts en co-production permettront au public de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon de poursuivre sa découverte de la musique baroque en s'appuyant sur l'expertise artistique de l'Association Art et musique d'Ambronay.

La convention, jointe au rapport, présente les différentes modalités de partenariat pour la réalisation de ces concerts en coproduction ainsi que le budget correspondant concernant les dépenses et les recettes pour chaque concert.

Cette convention renvoie également à un modèle de contrat de coproduction, joint au rapport, qui sera signé ultérieurement afin d'ajuster au mieux les recettes et les dépenses pour chaque concert réalisé en coproduction.

Pour l'organisation de chaque concert, la Ville de Lyon mettra à disposition à titre gracieux l'auditorium et ses charges liées à son fonctionnement pour un montant valorisé à hauteur de 15 279 €HT (13 491 €HT pour la mise à disposition de l'auditorium, 809 €HT pour le nettoyage de la salle et 979 €HT les fluides).

La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage également à prendre en charge une partie des dépenses liées à la production et l'organisation des concerts selon la répartition qui sera définie dans le contrat de coproduction avec un plafond maximum de dépenses indiqué dans le budget joint au rapport.

| Date du concert | Montant total maximum de dépenses autorisées |
|------------------|--|
| 3 octobre 2016 | 50 200 € HT |
| 20 décembre 2016 | 52 200 € HT |
| 19 mars 2017 | 42 200 € HT |
| 9 mai 2017 | 42 200 € HT |

Pour chaque concert, le contrat de coproduction signé préalablement par les cocontractants précisera la répartition des dépenses entre chaque coproducteur ainsi que le détail des charges partagées. Cette répartition des charges sera effectuée de façon équitable entre les cocontractants sur la base d'un état liquidatif.

Les recettes de billetterie seront également partagées de façon égale entre les cocontractants sur la base d'un état liquidatif précis des recettes de billetteries.

Vu lesdites conventions ;

Vu ledit modèle de contrat de coproduction ;

Vu les budgets prévisionnels ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Les conventions cadre et de coproduction susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'EPIC Festival Jazz à Vienne, pour l'organisation de six concerts les 17 octobre, 13 novembre, 13 décembre 2016 et 13 janvier, 5 février et 12 mai 2017 à l'auditorium sont approuvées.

2. Les conventions cadre et de coproduction susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Art et Musique d'Ambronay, Gestionnaire du Centre culturel de rencontre d'Ambronay, pour l'organisation de quatre concerts les 3 octobre, 20 décembre 2016 et 19 mars et 9 mai 2017 à l'auditorium, sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents sur la base des budgets prévisionnels.

4. Les dépenses seront imputées aux chapitres 011 et 65 du budget annexe 07 et les recettes au chapitre 70 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN